



À Aigondigné, le 5 novembre 2019

Mellois en Poitou
Direction Aménagement et Urbanisme
Les Arcades
2, place de Strasbourg
79500 Melle

*Dossier suivi par Mme le Maire
mairie@aigondigne.fr*

Objet : Avis de la commune nouvelle d'Aigondigné sur le projet de SCoT arrêté

Suite à l'étude du projet de SCoT arrêté, la municipalité souhaite émettre des observations et demander la modification de certains points sur le projet.

En effet, la création de la commune nouvelle d'Aigondigné regroupant : Mougon-Thorigné, Sainte Blandine et Aigonmay, impose des adaptations dans le document mais aussi des changements.

Le travail réalisé pour l'élaboration du SCoT se termine presque simultanément à la création de la nouvelle commune. Ainsi, il nous semble que des ajustements soient nécessaires pour intégrer une nouvelle dynamique communale.

Sur l'ensemble des grands objectifs définis dans le projet et présentés dans le PADD, la commune est en accord avec les trois ambitions déterminées :

- **Un territoire rural attractif,**

La commune adhère aux objectifs de préservation et de mise en valeur du patrimoine et de protections aux risques.

- **Un territoire rural dynamique**

Aigondigné s'inscrit dans cette volonté et voit actuellement son propre développement s'amplifier avec l'arrivée d'un nouveau restaurant, des projets en cours d'instruction pour un restaurant (restauration rapide sur la place de la mairie à Mougon) et l'arrivée d'une psychomotricienne et d'un dentiste (sur le bourg de Mougon également).

Cela est loin d'être anecdotique, car cela va à l'inverse de ce qui peut se produire sur certains secteurs du territoire et en particulier sur les « Pôles de proximité ».

- **Un territoire multipolaire et complémentaire.**

Le territoire est organisé de façon multipolaire. Lors de la réflexion pour l'élaboration du SCoT Mougon-Thorigné était considérée comme un Pôle de Proximité, ce qui semble réducteur aujourd'hui au regard de la mise en place de la nouvelle commune d'Aigondigné, du développement

et de la densification en matière d'habitat et aussi de la qualité et la progression de ses activités commerciales et de services.

Il est important de remarquer que la commune s'intègre, par ces projets d'aménagement urbain au point 8 « organiser les mobilités internes du territoire » en développant les circulations douces et en réorganisant le fonctionnement des transports en commun (bus et cars).

La commune adhère également au point 9 « développer une offre en habitat qualitative adaptée aux besoins des habitants ». **Les projets de densification et d'optimisation du tissu urbain sont nombreux : restauration du patrimoine ancien, densification par division spontanée des parcelles des habitants, investissement des friches agricoles dans les parties agglomérées sur le bourg de Mougou majoritairement mais aussi sur les bourgs les plus constitués de la commune. On note également un fort développement de créations de parcelles en opérations d'ensembles offrant une diversité importante de type et de taille de terrain.**

Actuellement les projets déposés (restaurations de logements vacants, divisions de terrains, créations d'opérations d'ensemble...) ou en cours d'instruction permettent d'envisager la création de plus de 95 nouvelles habitations sur deux ans. La gestion économe de l'espace, objectif important, est respecté car ce développement se fait à l'intérieur des enveloppes urbaines.

Dans les opérations nouvelles les parcelles sont de tailles raisonnables allant de 300m² à 700m² ce qui correspond aux objectifs de densité sur les pôles principaux et les pôles intermédiaires, voire plus dense que ce qui est attendu. Cela est un élément essentiel pour assimiler Aigondigné à un Pôle Intermédiaire.

A cela s'ajoute une qualité d'équipements adaptés à la population actuelle et pouvant assumer une augmentation du nombre d'habitants. On peut citer la présence d'un EHPAD avec un village accueillant les personnes handicapées ou / et âgées, les écoles, la structure multi-accueil en construction. Cependant, la forte croissance de la commune exigera, à courte échéance, de nouveaux équipements de services et d'accueil.

La structure urbaine des bourgs autorise une densification confortable assortie de services (réseaux, assainissements, voiries) de base respectueux du patrimoine écologique (optimisation / économie de l'espace) et particulièrement attractifs pour de nouveaux arrivants.

Le dynamisme de la commune s'assortit d'un indice de jeunesse important. En effet la commune possède 1505 habitants de moins de 25 ans soit : 31,43% de sa population avec une croissance de population affichée supérieure aux chiffres donnés dans le diagnostic du SCoT.

Pour le développement, la densification et l'organisation de sa trame urbaine Aigondigné ne se pose plus aujourd'hui comme un simple pôle de proximité mais comme un pôle intermédiaire.

Le Maire,
Patricia ROUXEL

